

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/loi/2021/11/21/2021033903/justel>

Dossier numéro : 2021-11-21/03

Titre

21 NOVEMBRE 2021. - Loi portant assentiment à l'Accord modifiant l'Accord concernant le transfert et la mutualisation des contributions au Fonds de résolution unique, fait à Bruxelles le 27 janvier et le 8 février 2021

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 30-11-2021 page : 115041

Entrée en vigueur : 10-12-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). L'Accord modifiant l'Accord concernant le transfert et la mutualisation des contributions au Fonds de résolution unique, fait à Bruxelles le 27 janvier et le 8 février 2021, sortira son plein et entier effet.